

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2017-1259 du 9 août 2017 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 modifié portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 25 mars 2022 fixant les règles d'organisation des concours réservés sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'ouverture du concours réservé sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de catégorie A, d'Infirmier, de Manipulateur en électroradiologie Médicale et de Masseur Kinésithérapeute, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 15 janvier 2024,

Vu le procès-verbal d'admission en date du 20 mars 2024,

DECIDE

ARTICLE 1° : Les candidats admis au concours réservé sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de catégorie A, d'Infirmier, de Manipulateur en électroradiologie Médicale et de Masseur Kinésithérapeute organisé par le CHU de Montpellier, sont :

ADJALI CALME Wafaa	HOBT Sonia
ARNAUD Frederic	JEROME Corinne
ASCHIERI Christelle	KWIATKOWSKI Laurence
ASSELOT Régis	LAPEYRE Veronique
AUBIN Joëlle	LAUX BOURSOT Catherine
BARRAL Laurence	LAVICTOIRE Nadège
BLAYAC Élisabeth	LELARDEUX Magali
BONNET Veronique	LENGLEZ Virginie
BOUDES Sandrine	LEPILLER Laurent
BOUIC Fabienne	MARQUES Cyril
BOUTICHE Djamila	MARQUEZ Christine
BOYER Frederic	MASSON Laurence
BRASSART Camille	MAUREIN Isabelle
BROSSARD Nathalie	MAURIN Christiane
BRUCHET Lise Marie	MENEZES Paulo
BRUN Fabienne	MERCADAL Danielle
BRUYERE Catherine	MERLO Christine

BUONOMO Élisabeth	MILLAN CAMARA Sabine
CARRERE Nadine	MOSCA Christian
CARRIERE Laurence	MULTEAU Vanessa
CAYROCHE Marie Helene	PALADE Laurence
CHALME Sophie	PAOLANTONACCI Jerome
CHAMPIAT Marie Agnes	PAYET Mismy
CHAPUIS Christophe	PERIS Franck
CHENUT Catherine	PHAM The Hien
CLUZEL Isabelle	PINOLI Sandrine
COMES Nathalie	PIQUET Sylviane
COSTE Stéphanie	PITMAN Emilie
DE VUYST Serge	PORTAL Françoise
DEL RIO Lucie	PUJOL Karine
DELALEAU Sandrine	RECH Régis
DEPAIRE Élisabeth	REDON Sylvie
DESCAMPS Agnes	REGIS Catherina
DEVAUX Georges	REGNIER Nathalie
DIGNAT Guillaume	REVEL Ourida
DOMENECH Yves	REVERTE URBAIN Coralie
ESTRUCH Patrick	ROBERT Mathieu
EYMERY Nadia	ROMERO PEIRO Joaquim
FLOQUET Herve	ROUANET Carole
FOURNIER Françoise	ROUTELOUS Franck
GAGNEUX Karine	ROUVEYROL Isabelle
GALAMBAUD-MUNOZ Sandrine	SCARAMUZZA Catherine
GALTIER Éléonore	SEDILLEAU Sylvie
GENELOT Catherine	SUEL Aline
GERARD BOUCHAND Christelle	TEULON Laurence
GOSELIN Marie	THOMAS SUDUL Sophie
GRIVOTET Ghislaine	TREM Cecile
GRAVIER Fabienne	VACHER Virginie
GROS Laetitia	VALEPYN Laurent
GUILLAIN Christine	VALLES Peggy
GUITTEAUD Laetitia	VERSAVEAU Olivier
HAMZA Emmanuelle	VIDAL Jean Marie
HERBAUT Marie Christine	

ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 20 mars 2023,

P/La Directrice Générale,

**La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et de la Formation,**

Camille CONAN

